

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 14 DECEMBRE 2012

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Afférents au Comité Syndical | 226 |
| En exercice | 226 |
| Qui ont pris part à la délibération | 115 |

L'an deux mille douze

et le : 14 décembre

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation

04 décembre 2012

.
.

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage

14 décembre 2012

Madame Chantal CARPENTIER , est élue secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**CONVENTION DE
PARTICIPATION
LOCATIVE ENTRE
LE SYNDICAT ET
LA 2C2A**

**CONVENTION DE PARTICIPATION LOCATIVE ENTRE LE
SYNDICAT ET LA 2C2A**

Le Comité Syndical par 115 voix pour et 0 voix contre :

- 1) accepte la convention de participation locative entre le Syndicat du Sud-Est et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), dans le cadre d'une mise à disposition de moyens entre collectivités telle que jointe à la présente délibération,
- 2) autorise le Président à signer cette convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

VOTE :

**POUR : 115
CONTRE : 0**

**DELIBERATION
N° 2012/16**

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 14 décembre 2012